

République Française  
Département FINISTERE  
Mairie de MOTREFF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2026

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 14       | 15                        |

| Vote                                      |
|-------------------------------------------|
| Pour : 0<br>Contre : 0<br>Abstention : 15 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 25/09/2026             |

| N° de la délibération |
|-----------------------|
| 2026-67               |

*L'an deux mille vingt-six le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Motreff s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle BOULZENNEC, Maire, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances.*

**Présents** : BOULZENNEC Isabelle, maire, **Mmes** : BOULZENNEC Régine, GLÉHEN Stéphanie, POSTOLLEC Manon, QUITU Pauline, RIVOAL Marie-Françoise, TRANCHARD Rachelle et **MM** : KERAVAL Dominique, LE NOUY Michel, JONIAUX Nicolas, KERAVAL David, LE DU Laurent, LE HÉNAFF Jean-Yves et VÉZIER Jean-Jacques.

**Absents ayant donné procuration** : LANDRÉ Michèle à RIVOAL Marie-Françoise

**Absent(s)** : Néant

*Le quorum est atteint.*

**A été nommé secrétaire** : Madame RIVOAL Marie-Françoise

**Avis sur le projet d'extension de la zone Natura 2000**

*Rapporteur : Isabelle BOULZENNEC*

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 Vallée de l'Aulne.

L'extension du périmètre du site Natura 2000, portée par l'EPAGA (établissement public d'aménagement et de gestion de l'Aulne), a pour objectif d'inclure certains bassins versant de l'Aulne porteur d'enjeux écologiques forts centrés autour des poissons migrateurs, des chiroptères et la mulette perlère.

En application des dispositions des articles L.414-1 et R-414-3 du code de l'environnement ce projet de modification du périmètre du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne », il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport de l'EPAGA et de donner un avis.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, rendent un avis défavorable au projet d'extension de la zone Natura 2000.

A Motreff, le 30 septembre 2026

Le secrétaire de séance,  
Marie-Françoise RIVOAL

La Maire,  
Isabelle BOULZENNEC